

DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 31 MAI 2021

Afférents au Bureau Syndical	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	7

L'an deux mille vingt et un

et trente et un mai

à 17 heures 00, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET

Date de la convocation	11 mai 2021
------------------------	-------------

Nombre de Membres présents : 7

Date d'affichage	11 mai 2021
------------------	-------------

Madame/Monsieur : Thierry NOCTON, Roland CANIVENQ, Agnès MERCIER, Hubert RENOLLET, Joël CARRE, Francis CHAUMONT.

Objet de la Délibération

Absents excusés : Maxime SOUDANT, Michel MEIS Jean-Michel THIRY. Marie-France KUBIAK

ATTRIBUTION DU MARCHÉ FONTAINERIE FONTE ET VANNES 2021-2022

ATTRIBUTION DU MARCHÉ FONTAINERIE FONTE ET VANNES 2021-2022

Vu la délibération n° 2020-03 modifiant le règlement intérieur de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-19 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services à partir de 50 000 € ;

Considérant l'analyse des résultats de la consultation relative à ce marché lancée début 2021, sur proposition du Président ;

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie ce jour ;

le Bureau, après en avoir délibéré, attribue ledit marché à la société **CHRISTAUD** et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

VOTE :

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jean-Pol RICHELET



après dépôt en Sous-préfecture

Le : 08 juin 2021

et publication ou notification

Du 08 juin 2021



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20210531-B202102-DE